

Travail Intérimaire – Connaissez-vous vos droits ?

أهلا وسهلا

Willkommen

خوش آمدید

Bienvenue

Welcome

Vous avez fui votre pays et vous vivez et travaillez actuellement en Allemagne.

Les collègues des syndicats réunis au sein du Deutsche Gewerkschaftsbund (DGB) vous souhaitent la bienvenue. Nous désirons ici vous informer sur vos droits sur le marché du travail. Ce dépliant traite du sujet du travail intérimaire.

Que signifie le travail intérimaire ?

De plus en plus de personnes en Allemagne travaillent en intérim. Des entreprises que l'on appelle des agences d'intérim, prêtent votre force de travail pour un certain temps à d'autres entreprises dites utilisatrices. L'entreprise utilisatrice paie pour cela une taxe aux agences d'intérim.

Attention : si vous travaillez en tant qu'intérimaire, vous signez votre contrat de travail avec l'agence d'intérim. L'agence d'intérim est votre employeur avec tous les droits et devoirs. C'est elle qui vous verse votre salaire. De plus, elle est compétente pour toutes les questions concernant vos heures de travail ou vos droits au congé. Toutefois, vous recevez vos instructions de travail concrètes de l'entreprise utilisatrice. En cas de problèmes, vous pouvez-vous adresser là au comité d'entreprise. Un comité d'entreprise est un organe élu qui défend les intérêts du personnel d'une entreprise vis-à-vis de l'employeur.

Ce que vous devez savoir en outre

Combien est-ce que je gagne ?

Il existe en Allemagne, depuis le début de l'année 2015, un salaire minimum fixé légalement et opposable de 8,50 euros par heure. La plupart des agences d'intérim alignent le paiement sur celui des conventions collectives. Ce sont des conventions négociées entre les syndicats et les employeurs. Actuellement, deux conventions collectives sont valables. Leur abréviation est : DGB-iGZ et DGB-BAP¹.

Actuellement, le salaire minimum tarifaire pour des intérimaires est 8,80 euros bruts par heure dans les Länder occidentaux et 8,20 euros bruts dans les « Länder » orientaux².

Votre salaire peut cependant être supérieur et résulte du classement de votre qualification professionnelle, de la difficulté de votre travail et de la durée de votre mission. Vous serez affecté en conséquence à un nouveau « groupe de rémunération ». Viennent s'ajouter dans une convention collective des primes, par exemple pour des heures supplémentaires ou du travail de nuit. Demandez à l'agence d'intérim quelle convention collective s'applique pour vous.

¹ DGB-iGZ = convention collective entre les syndicats membres signataires du DGB et l'association interprofessionnelle des entreprises d'intérim allemandes (Interessenverband Deutscher Zeitarbeitsunternehmen e. V).
DGB-BAP = convention collective entre les syndicats membres signataires du DGB et le syndicat patronal des sociétés de recrutement (Bundesarbeitsgeberverband der Personaldienstleister e. V).

² Font partie des « Länder » occidentaux : Bade-Wurtemberg, Bavière, Brême, Hambourg, Hesse, Basse-Saxe, Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Rhénanie-Palatinat, Sarre et Schleswig-Holstein, les « Länder » orientaux sont : Berlin, Brandebourg, Mecklembourg-Poméranie occidentale, Saxe, Saxe-Anhalt et Thuringe.

Qu'en est-il des heures de travail ?

On convient le plus souvent d'une semaine de 35 heures dans l'intérim. Cependant, votre temps de travail réel dépend des heures d'équipe de l'entreprise utilisatrice. Si vous travaillez plus ou moins d'heures que ce qui est convenu dans votre contrat de travail, les heures sont consignées pour vous sur un compte dit de temps de travail. C'est-à-dire que vous pouvez collecter des heures en plus ou en moins. Toutefois, le nombre d'heures en plus est limité : 150 dans la convention collective DGB-iGZ et 200 dans la convention collective DGB-BAP.

Attention : si vous avez amassé des heures en plus sur votre compte de temps de travail, vous pouvez demander des jours libres supplémentaires. S'il s'agit de plus de 105 heures, vous pouvez exiger de vous les faire payer. Quelques agences d'intérim paient les heures en plus immédiatement avec le salaire normal. D'autres, en revanche, ne paient les heures en plus que lorsque vous avez atteint la limite autorisée ou que votre contrat s'achève.

Que faire si la fiche de salaire n'est pas correcte ?

En tant qu'intérimaire, vous avez aussi droit à vous défendre si les heures de travail sont mal comptabilisées ou s'il y a des déductions injustifiées. Si vous deviez être de l'avis que le salaire versé est insuffisant, vous devez le contester, par écrit, auprès de votre employeur dans un délai de trois mois. Sinon votre droit est prescrit.

Qu'est-ce qui se passe s'il n'y a plus de travail pour moi ?

S'il n'y a plus de travail pour vous dans l'entreprise qui vous emploie, l'agence d'intérim doit continuer à vous verser le salaire convenu tant que vous exprimez clairement votre volonté de travailler. L'agence d'intérim ne peut pas vous calculer des heures en moins sur votre compte de temps de travail ou vous forcer à prendre un congé ou tout simplement vous licencier. Votre agence d'intérim est obligée, en outre, de vous chercher un travail dans une autre entreprise.

Attention : dans les six premiers mois (appelés souvent période d'essai), vous ne bénéficiez que d'une protection limitée contre le licenciement. Veuillez-vous informer.

Comment les syndicats peuvent-ils aider ?

Les syndicats s'engagent pour les droits des salarié(e)s. Ils luttent pour une rémunération juste, de meilleures conditions de travail, des temps de travail corrects et la justice sociale. Ils peuvent organiser des grèves et conclure des conventions collectives avec les employeurs. Sans l'engagement des syndicats il n'y aurait pas, en Allemagne, de salaire minimum de 8,50 euros qui a été introduit en 2015. Les syndicats ne sont liés à aucun parti politique ni au gouvernement. Ils sont donc indépendants sans être apolitiques. Ils participent au débat politique. En Allemagne, plus de six millions de personnes sont membres d'un syndicat. Chaque branche professionnelle a son syndicat. La plupart d'entre eux sont réunis au sein du Deutsche Gewerkschaftsbund (DGB).

Vi.S.d.P.: Annelie Buntenbach, DGB-Bundesvorstand, Henriette-Herz-Platz 2, 10178 Berlin

Nous vous recommandons de vous syndicaliser dès votre premier jour de travail en Allemagne. Les membres d'un syndicat bénéficient d'une aide et d'un conseil juridiques en cas de litiges et de questions concernant la vie du travail.

Les informations contenues dans ce dépliant ont été établies avec le plus grand soin. Elles ne sont pas malgré tout exhaustives. Certaines réglementations peuvent évoluer avec le temps.

Mise à jour : décembre 2015